



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal du 13 février 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Madame Violaine CHARIL, Monsieur Olivier ATTANÉ, Monsieur Frédéric SERVAIS, Monsieur Franck MADIER, Madame Marie-France CHABAUD, Madame Corinne NICOLET, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Sylvie GLUARD, Monsieur Christophe CHEVRIER, Monsieur Patrick EVENNOU, Madame Fabienne DE BEUVRON, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Madame Catherine FORGET, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Madame Emilienne CHENIN.

Étaient absents,

Monsieur Patrick ORGERON (pouvoir à Madame Françoise MENES), Monsieur Philippe TARRADE (pouvoir à Monsieur Jean-Jacques SAGOT), Monsieur Cédric LAFAGE (pouvoir à Monsieur Patrick EVENNOU), Monsieur Guillaume GADAL (pouvoir à Monsieur Frédéric SERVAIS), Monsieur Patrice BERNIER (Pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT), Monsieur Hugues PERU (pouvoir à Monsieur Vincent TALLE), Monsieur Jean-Marie PANAZOL (pouvoir à Madame Emilienne CHENIN).

Monsieur Franck MADIER a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	06 février 2024	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	29
Membres présents	22	Contre l'adoption	00
Procurations	07	Pour l'adoption	29

DEL-2024_06 Convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements – Opération « La Moulinette II » sise Grande Rue à Périgny

Suivant la décision FIN-2023-N° 61 publiée le 27 octobre 2023, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) a décidé de garantir à hauteur de 100 % les emprunts souscrits par le bailleur social Immobilière Atlantic Aménagement, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières, charges et conditions du contrat constitué de 6 lignes de prêt et pour toute la durée totale du prêt.

Précisément, ces prêts ont été souscrits dans le cadre de l'acquisition par Immobilière Atlantic Aménagement de 8 logements locatifs sociaux en VEFA (6 PLUS et 2 PLS) dépendants de la résidence dénommée « La Moulinette II » sise Grande Rue à Périgny comportant au total 12 logements (dont 4 PLAI). Etant ici rappelé que la DDTM de Charente Maritime a décidé le financement et l'agrément de cette opération suivant une décision du 13 novembre 2020.

Immobilière Atlantic Aménagement a également bénéficié d'une subvention de la CdA pour un montant de 76 000 € au titre du financement de son opération.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, en contrepartie de la garantie de l'emprunt précité, la CdA se voit accorder la réservation de 15 % des logements locatifs sociaux réalisés, correspondant à un logement précisément de type 2, financé en PLUS.

Aux termes de la décision précitée, il est prévu la délégation par la CdA du contingent réservé de ce logement au profit de la ville de Périgny, commune du lieu d'implantation de l'opération « La Moulinette II ».

Monsieur SAGOT sollicite le Conseil Municipal afin de procéder au vote de la présente délibération aux fins d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements permettant ainsi à la ville de bénéficier par délégation de la CdA, de la réservation d'un logement de type 2 financé en PLUS.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la décision FIN-2023-N°61 de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) publiée le 27 octobre 2023,

Vu la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements – Opération « La Moulinette II » sise Grande Rue à Périgny, annexée à la présente,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François SAGOT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **ACCEPTE** les termes de la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements portant sur l'opération « La Moulinette II » sise Grande Rue à Périgny, suivant lesquels la ville de Périgny bénéficie de la part de la Communauté d'agglomération de La Rochelle d'une délégation de gestion de la réservation d'un logement T2 financé en PLUS.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention de garantie d'emprunt et de réservation.
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet de Charente-Maritime,
et insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le 16/02/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE

